REGLEMENT OPERATION « Make a Wish » L'érable à souhaits Monte-Carlo Société des Bains de Mer (« le Règlement »)

Description du jeu-concours

La Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des étrangers à Monaco dont l'adresse du siège social se situe Place du Casino 98000 Monte-Carlo- Principauté de Monaco, organise un jeu-concours (le « Jeu ») au sein du Resort Monte-Carlo Société des Bains de Mer (« Le Resort ») du 1^{er} février 2021 au 31 mars 2021.

A) Participants (« le(s) Participant(s) »)

Le Jeu est ouvert à toute personne majeure au jour de la participation.

La participation au Jeu est exclue pour les membres du personnel du Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer, et ses filiales, ainsi que leurs familles.

La simple participation au Jeu implique l'acceptation de l'ensemble des stipulations du présent Règlement.

Le participant peut, s'il le souhaite, poster plusieurs vœux.

B) Modalités de participation :

Le Jeu consiste à proposer aux participants de décrire leur vœu d'une expérience dans le Resort Monte-Carlo Société des Bains de Mer. Le vœu, après validation de la gouvernance, sera ensuite accroché par un salarié du Resort Monte-Carlo Société des Bains de Mer dans l'arbre à vœu (érable à souhaits) situé dans l'Atrium du Casino de Monte-Carlo. Le gagnant sera désigné par un jury qui décidera du vœu à exaucer. Les participants n'ont pas la possibilité d'accrocher eux même leur vœu dans l'arbre pour des raisons sanitaires et de modération

Pour jouer, deux possibilités :

- **Sur site :** déposer son vœu inscrit sur questionnaire (cf annexe) dans une boite spécialement conçue pour l'opération. Les établissements listés ci-après disposeront de leur boite à vœu : Atrium du Casino de Monte-Carlo, Hall du Café de Paris Monte-Carlo, Mada One
- **Sur les réseaux sociaux :** poster son vœu via un formulaire de participation en ligne : https://shakr.cc/3kuuo

Il est possible de renforcer ses chances de gagner en partageant son vœu sous la photo du jeu concours sur les comptes Instagram du groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer et en tagguant ses amis.

La période du jeu dure du 1^{er} février au 31 mars 2021.

Article 2 : Règlement (le « Règlement »)

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des lois, ordonnances et autres textes applicables en Principauté de Monaco. Le Règlement s'applique par conséquent à tout Participant au Jeu. Il est exclusivement régi par la loi Monégasque. Le Règlement est disponible sur le site internet de la Société des Bains de Mer.

Article 3 : Lots

A) Détermination des gagnants

Le gagnant sera déterminé le 15 avril 2021.

Un jury composé de salariés du groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer décidera du vœu exaucé par le groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer. Le gagnant sera informé par la réception d'un email adressé par la Direction Marketing du groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer : marketinghbs@sbm.mc ou via les réseaux sociaux.

La décision est souveraine et ne peut faire l'objet de contestations.

Seuls les Participants qui auront respecté chaque étape du Jeu seront admissibles.

B) <u>Description du lot</u>

Le vœu exaucé par Monte-Carlo Société des Bains de Mer s'apparentera à une expérience client (restauration, hôtellerie, bien-être). Il devra être réalisable dans l'enceinte du Resort Monte-Carlo Société des Bains de Mer (hors jeux) et raisonnable sur un plan financier et humain. Les vœux en rapport avec les jeux d'argent proposés par nos Casinos ne seront pas retenus.

Article 4 : Retrait du lot

Le lot attribué ne sera ni repris ni échangé, ni revendu, ni remboursé, même partiellement.

En cas de perte, de vol, d'endommagement ou de fin de validité, le lot n'est ni remboursé ni remplacé.

Si le lot n'est pas utilisé, il ne sera pas remis en jeu.

Afin de pouvoir bénéficier de son lot, le gagnant devra devenir adhérent du programme de fidélité gratuit My Monte-Carlo.

Article 5 : Litiges

La Direction de la SBM a compétence première pour le règlement des litiges qui pourraient survenir pendant le déroulement du Jeu ou pour l'application du Règlement.

La Direction de la SBM et le Participant s'efforceront toutefois de régler à l'amiable tout différend résultant de l'application ou de l'interprétation du Règlement, ce, avant d'engager une procédure quelconque que relèverait en ce cas, des Cours et Tribunaux de la Principauté de Monaco, avec application du seul droit monégasque.

<u>Article 6 : Responsabilités</u>

La responsabilité de la SBM ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, les dates et/ou horaires, objets du lot du Jeu, devraient être modifiés et/ou annulés.

La SBM se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises par des tiers.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un Participant de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou sous des identités empruntées à une ou plusieurs tierces

personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de manquement de la part d'un Participant, la SBM se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Article 7: Informations nominatives

Sauf accord express du Participant pour recevoir des communications et offres de la SBM et du Groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer, les éventuelles informations nominatives collectées sont destinées exclusivement à la SBM, aux fins de la participation au Jeu. Ces informations nominatives peuvent également être transmises aux établissements SBM, à l'effet du retrait des lots.

Le formulaire de participation proposera aux participants que le groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer puisse utiliser ses coordonnées à des fins marketing.

Conformément à la loi n°1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, relative à la protection des données nominatives, et à la législation en vigueur en Principauté de Monaco, tout Participant au Jeu dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression des informations nominatives communiquées. Ce droit peut être exercé par courrier électronique à data-privacy@sbm.mc ou par voie postale au Délégué à la Protection des Données, Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, Place du Casino, MC 98000 Monaco, Principauté de Monaco.

Ces données nominatives sont conservées pendant la durée du Jeu et ses effets.

Fait, à Monaco le 12 janvier 2021.

ANNEXE:

Questionnaire :

Nom:
Quel serait votre vœu pour 2021 ? Partagez l'expérience Monte-Carlo que vous souhaiteriez vivre dans notre Resort Monte-Carlo Société des Bains de Mer et croisez les doigts pour qu'il se réalise!
Les informations nominatives collectées par Monte-Carlo Société des Bains de Mer par le biais de ce formulaire sont destinées à faire l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives dont la finalité déclarée est la Mise en commun et exploitation des données client dans le cadre des opérations marketing.
Vos données, conservées pendant une durée maximale de 3 ans à compter du dernier contact avec notre société, sont uniquement destinées au groupe Monte-Carlo Société des Bains de Mer, pour vous adresser des propositions personnalisées adaptées à vos préférences, et à des fins statistiques.
Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi (monégasque) n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, de limitation et de portabilité de vos données personnelles. En justifiant votre identité, vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la Protection des Données par courrier électronique à <u>data-privacy@abm.mc</u> . Si, après l'avoir contacté, vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la <u>Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNL.fr)</u> ou à l'autorité monégasque, la <u>Commission de Contrôle des Informatique et des Libertés (CNL.fr)</u> ou à l'autorité monégasque, la <u>Commission de Contrôle des Informatique et des CON.mc</u>). >